

MOULIN des MASSONS
COMPTE RENDU RÉUNION de BUREAU
du jeudi 13 janvier 2022

Présents : Jean-Paul et Michèle Palmier, Janine Tissot, Jeanine et Jean-Yves Peyron, André Laurent, Elise Barou, Colette Laurent, Anne-Marie Chatain, Joël Meunier, Gérard Laurent

Excusé : Joseph Chabance

Lieu de réunion : au Moulin des Massons

Prochaine réunion de bureau : mercredi 9 février 2022 à 9h30 au Moulin.

0 – Décès de Marcel Barth le 10 janvier 2022. Un message du Moulin sera adressé à Paulette.

1 – POINT FINANCIER fait par le trésorier :

Par rapport au même mois de 2020, le chiffre d'affaires de décembre 2021 progresse de +1.43%.

Le comparatif des ventes fait apparaître une progression de +15.56% pour l'année 2021 par rapport à l'année 2020.

Cette progression porte surtout sur les entrées/visites et un peu sur la vente d'huiles.

Il s'agit d'un résultat appréciable sachant qu'en 2021 (comme en 2020) les groupes scolaires et adultes n'ont pu venir en raison des contraintes sanitaires.

Le trésorier signale également :

- l'état des soldes bancaires au 10 janvier 2022.
- le versement de l'indemnité d'inflation de 100€ aux salariés en CDI et CDD.
- les ventes via les revendeurs représentent 32% de la vente d'huile.

2 – POINT de SITUATION fait par le président :

2.0 - Fréquentation :

Pendant la saison 2021, le Moulin a reçu 8227 visiteurs, contre 7745 visiteurs en 2020.

Résultat satisfaisant.

2.1 – Ouverture du Moulin le 5 février 2022.

2.2 – Changement de bail de l'écomusée avec les propriétaires – échéance au 30 avril 2022 :

Le président évoque sa rencontre en compagnie du trésorier et de la trésorière-adjointe, le 20 décembre 2021 avec Maître Poirieux. Celui-ci a approuvé le projet de bail commercial rédigé par le notaire des propriétaires et qui lui a été présenté lors de cet entretien. Comme une association ne peut pas être inscrite au registre du commerce, il existe une possibilité de bail commercial avec accord des deux partis.

Une rencontre du président et des membres du bureau est prévue le 19 janvier 2022 à 14h au Moulin avec Monsieur Baptiste comptable d'Axens et Maître Poirieux.

Après échanges au sein du bureau, on s'oriente vers la mise en place :

- d'une structure séparée pour la production d'huile,
- d'un bail le plus adapté aux structures.

Les propriétaires indiquent aux membres du bureau que leur fils Pierre-Yves (actuellement salarié au Moulin) est disposé à prendre la gestion de cette structure séparée de production d'huile, si les conditions conviennent.

2.3 – Travaux à faire :

- Remettre en place le grillage de protection au bord du bief (enlevé pour les travaux récents de consolidation des berges).
- Escaliers accès public depuis le parking : palier (dégradé par intempéries) à empierrer.
- Meules (données à Jean-Yves par l'entreprise Dumas) à installer et à sceller en haut du chemin et une autre meule à installer au Pré de la Planche.
- Fosse à sciure à vider suite aux 2 inondations : contact sera pris avec l'entreprise Gourbière avec recherches de solutions auprès de spécialistes.

- Prochaine séance de travaux : jeudi 20 janvier 2022 à 9h.

2.4 – Rencontre avec les bénévoles potentiels :

Les noms de ces bénévoles potentiels sont signalés en séance afin de leur adresser le courrier d'invitation au Moulin, samedi 29 janvier à 14h30.

2.5 – Accueil stagiaire :

Marion Dupuy (sa grand-mère est née au Moulin) étudiante en BTS Tourisme à Tézénas du Montcel viendra en stage pour 2 mois au Moulin à compter de début mai 2022.

3 – QUESTIONS DIVERSES :

3.1 – Augmentation tarif colza à EUREA – répercussion prix de vente huile :

Le prix de la tonne de colza, indexé sur le cours très fluctuant des céréales, évolue en permanence. Alors qu'on l'achetait à 385€/tonne, le tarif est passé à plus de 800€/tonne.

Sur propositions du trésorier (calculs faits en conservant les mêmes marges), le bureau valide les nouveaux prix de vente suivants :

Litre : 10.50€ ; ½ litre : 6.60€ ; ¼ litre : 4.60€ et le tourteau de colza broyé est porté à 0.35/kg.

3.2 –Ancien « bélier hydraulique » proposé au Moulin :

Cette mécanique rare, utilisée autrefois pour monter l'eau, est proposée au Moulin par une dame de Noirétable. Le bureau valide le principe de cette acquisition.

3.3 – Participation des propriétaires aux frais de réfection des berges du bief :

Le bureau décide de renoncer à demander cette contribution de 2000€, considérant les différents travaux d'entretien accomplis tout au long de l'année par le propriétaire.

4 – INFORMATIONS DIVERSES :

4.1 – Caisse enregistreuse :

Comme elle ne permet pas l'envoi des factures par mail, le président signale qu'un cordon adaptateur permettra à Guylaine de transférer la facture sur clé USB pour envoi par mail sur l'ordinateur du bureau.

La question du changement de caisse enregistreuse est posée.

4.2 – Remerciements reçus du Lycée de Beauregard pour versement de la taxe d'apprentissage.

4.3 – Subvention départementale : La subvention de 2000€ est parvenue au Moulin

4.4 – Huile de pépins de courge bio - Nouvelles étiquettes à faire imprimer.

4.5 – Réponses faites pour les vœux reçus par le Moulin.

4.6 – Réunion boutique du 13 janvier : le CR sera consultable sur l'Intranet

4.7 – Réunion animations prévue le 14 janvier 2022 à 9h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.